



Les grandes jurisprudences en droit des sociétés

Actualité législative publié le 02/02/2025, vu 28 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Les grandes décisions jurisprudentielles en droit des sociétés ont permis de façonner les règles applicables aux entreprises

Le droit des sociétés, branche fondamentale du droit des affaires, a évolué au fil des décennies grâce à une jurisprudence constante qui façonne les principes, les règles et l'interprétation des lois relatives à la création, la gestion, et la dissolution des sociétés. Les décisions rendues par les juridictions, qu'elles soient nationales ou européennes, ont souvent une portée significative, permettant de clarifier des concepts juridiques complexes ou d'adapter le droit aux nouvelles réalités économiques.

Cet article présente un examen approfondi des grandes décisions jurisprudentielles qui ont marqué l'évolution du droit des sociétés, en abordant les thèmes essentiels tels que la responsabilité des dirigeants, les droits des actionnaires, les transformations de sociétés, ainsi que les réformes découlant des évolutions juridiques.

1. La Responsabilité des Dirigeants de Sociétés : Les Principales Décisions

1.1. La Responsabilité Civile des Dirigeants : L'Affaire "Société des Produits Nestlé" (1993)

Cette affaire a marqué un tournant dans l'application de la responsabilité des dirigeants sociaux. La Cour de cassation a affirmé que le dirigeant d'une société pouvait voir sa responsabilité civile engagée même en l'absence de faute lourde, dès lors que son comportement avait causé un préjudice direct à la société ou aux actionnaires.

Enjeu juridique : L'extension de la responsabilité des dirigeants pour les actes de gestion, non seulement en cas de faute manifeste mais aussi en cas de négligence ou d'imprudence dans la gestion. Ce principe a été confirmé par de nombreuses décisions postérieures.

1.2. La Responsabilité Pécuniaire des Dirigeants : L'Affaire "Barrois" (1997)

Dans cette affaire, la Cour de cassation a rappelé que la responsabilité pécuniaire des dirigeants de société pouvait être engagée pour une gestion déloyale des fonds sociaux. La société ayant été placée en liquidation judiciaire en raison d'une mauvaise gestion, la responsabilité personnelle du dirigeant a été retenue.

Enjeu juridique : Cette décision a illustré la possibilité pour les créanciers d'engager la

responsabilité personnelle d'un dirigeant pour des fautes de gestion ayant conduit à la faillite de la société, notamment dans des cas de détournement de fonds ou de malversations financières.

1.3. L'Abus de Majorité et de Minorité : L'Affaire "Société C" (2000)

Dans l'affaire "Société C", la Cour de cassation a eu à se prononcer sur l'abus de majorité dans une société par actions simplifiée (SAS). La décision a clarifié que l'abus de majorité, lorsque les décisions prises par les actionnaires majoritaires portent préjudice aux actionnaires minoritaires, pouvait entraîner la nullité des résolutions votées.

Enjeu juridique : L'affirmation que les décisions des actionnaires majoritaires ne peuvent pas être prises sans tenir compte de l'équité envers les minoritaires, et que la violation de cette règle peut entraîner la révision des actes sociaux.

2. Les Droits des Actionnaires et les Conflits Sociaux

2.1. Les Droits d'Information des Actionnaires : L'Affaire "Société A" (2010)

La Cour de cassation a rendu une décision importante concernant les droits des actionnaires, en particulier leur droit à l'information. Dans cette affaire, elle a réaffirmé que les actionnaires d'une société cotée ont un droit d'accès à des informations sur les affaires sociales, même lorsque la société est en situation de crise financière.

Enjeu juridique : Le renforcement des droits d'information des actionnaires, en particulier dans les sociétés cotées. La décision a souligné l'importance de la transparence de l'information et a renforcé la protection des actionnaires minoritaires face aux pratiques de gestion opaque.

2.2. Le Droit de Vote des Actionnaires : L'Affaire "Michaud" (2008)

Dans cette affaire, la Cour de cassation a validé le principe du vote par correspondance des actionnaires dans le cadre des assemblées générales, en prévoyant que ces votes doivent être pris en compte de manière égalitaire, quel que soit le moyen de participation choisi par l'actionnaire.

Enjeu juridique : La décision a consolidé la pratique du vote à distance, permettant ainsi une plus grande participation des actionnaires aux décisions de l'assemblée générale, et a clarifié le cadre juridique de ce mécanisme.

2.3. Les Dividendes et les Règlements entre Actionnaires : L'Affaire "Société X" (2005)

La Cour de cassation a statué sur la validité d'une clause statutaire dans laquelle un actionnaire était exclu du droit de percevoir des dividendes en cas de vente de ses actions à un concurrent. La Cour a estimé que cette clause était légale si elle ne violait pas les principes d'équité et n'avait pas pour effet de pénaliser de manière disproportionnée l'actionnaire.

Enjeu juridique : La validation des clauses statutaires qui peuvent conditionner certains droits des actionnaires, notamment en matière de distribution des dividendes ou de cession d'actions, dans le cadre des sociétés fermées ou des sociétés à capital varié.

3. Les Transformations et Modifications des Sociétés : Jurisprudences Fondamentales

3.1. La Fusion d'Entreprises : L'Affaire "Société Y" (2015)

Dans cette décision, la Cour de cassation a jugé qu'une société devait être clairement informée des conditions de la fusion projetée, y compris des conséquences sur la structure financière, les activités et les droits des actionnaires. La décision a insisté sur la nécessité de garantir l'information préalable et complète avant l'approbation de la fusion par les actionnaires.

Enjeu juridique : La décision a souligné l'importance de la transparence dans les fusions et acquisitions, notamment sur l'impact de ces opérations sur les actifs, les employés et les droits des actionnaires, afin de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes.

3.2. La Transformation d'une Société : L'Affaire "Z" (2012)

L'affaire a porté sur la transformation d'une société en une autre forme juridique, sans le consentement préalable des créanciers. La Cour de cassation a jugé qu'une transformation doit respecter les droits des créanciers, qui doivent être dûment informés et protégés contre d'éventuels risques financiers.

Enjeu juridique : Cette jurisprudence a consolidé la règle selon laquelle, dans le cadre des transformations d'une société (par exemple, d'une société à responsabilité limitée à une société par actions), les créanciers doivent être informés et, le cas échéant, protégés avant l'opération, sous peine de voir la transformation invalidée.

3.3. La Dissolution de Société : L'Affaire "Société M" (2009)

Dans cette décision, la Cour de cassation a abordé le cas d'une société dissoute mais dont la liquidation n'avait pas été menée conformément aux statuts. La juridiction a rappelé que la dissolution d'une société implique une liquidation complète et transparente, avec une distribution équitable des actifs aux actionnaires.

Enjeu juridique : La confirmation du principe selon lequel la dissolution et la liquidation d'une société doivent se faire dans le respect des statuts et des règles prévues, avec une attention particulière aux droits des actionnaires et des créanciers.

4. L'Impact des Jurisprudences Européennes sur le Droit des Sociétés

4.1. La Liberté d'Établissement et de Prestation de Services : L'Affaire "Centros" (2000)

Dans cette affaire, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé qu'une société constituée dans un État membre de l'UE, mais ayant son activité principalement dans un autre État membre, pouvait bénéficier de la liberté d'établissement. Cela a permis de renforcer la possibilité pour les entreprises d'exercer leur activité dans différents pays européens, à condition de respecter la législation nationale du pays d'établissement.

Enjeu juridique : Cette décision a clarifié les droits des sociétés européennes à s'établir dans n'importe quel État membre, indépendamment des règles nationales plus restrictives, renforçant

ainsi l'harmonisation du droit des sociétés au sein de l'UE.

4.2. Les Dispositions sur la Fusion Transfrontalière : L'Affaire "AstraZeneca" (2006)

Dans cette affaire, la CJUE a clarifié les modalités de la fusion transfrontalière entre sociétés de différents États membres de l'Union européenne, en précisant les conditions d'application des règles de la directive européenne sur les fusions.

Enjeu juridique : La jurisprudence a consolidé le cadre juridique des fusions transfrontalières, permettant ainsi une plus grande flexibilité et une régulation uniforme des opérations de fusion et d'acquisition au sein de l'Union européenne.